



Un nouveau contrat de rénovation urbaine

Trappes-en-Yvelines s'engage dans une nouvelle étape de sa rénovation urbaine. Jeudi 12 avril, le protocole de préfiguration du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de SQY a été signé en présence du directeur général de l'ANRU, Nicolas Grivel.

Deux ans d'études

Le NPNRU concerne des Quartiers Prioritaires politique de la ville de Trappes-en-Yvelines, La Verrière et Plaisir. A Trappes-en-Yvelines, le NPNRU concerne les squares Camus, le quartier Barbusse / Cité Nouvelle, et Merisiers / Védrières. Il accélère certaines reconfigurations, notamment celle du square Camus. Le protocole de préfiguration est une étape d'études et d'ingénierie qui dure deux ans. Il représente 1,5 millions d'euros d'investissements, cofinancés par l'ANRU, la Caisse des Dépôts et le Programme d'Investissement d'Avenir. Il sera suivi d'un plan d'action de mise en œuvre des travaux à partir de 2019 qui s'étendra jusqu'en 2024.

Le prolongement de la première convention ANRU

Le processus de transformation de la ville avait été accéléré par la première convention avec l'ANRU, signée en 2006. Les signataires se penchent à présent sur l'ouverture des quartiers, les aménagements paysagers et l'implantation d'équipements publics. Ce protocole est un pilier du volet « cadre de vie et renouvellement urbain » du Contrat de Ville intercommunal, qui mobilise l'ensemble des partenaires des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport et de santé.

Mise à jour

06/04/2020

Liens utiles

[Site de l'agence nationale pour la rénovation urbaine](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)